

Séance du 10 Septembre 1949

L'an mil neuf cent quarante neuf, le dit
Septembre à vingt et une heures, le conseil Municipal
de la Ville de Martigues, s'est réuni en session extraordinaire
au lieu habituel de ses séances dans la Présidence de
M. Jean Grand, Maire.

Etaient présents: M. M. Bouche; Cau. Cécille

Dufour. Saubieille. Bathie, Guyau Saint-Blancat. Loo,
 Bathie. Daudine. Birabent, Lamolle, Verdier
 Excusés : M. M. Ciliac. Saint. Taut. Fumet
 Absents : M. M. Barone. Lacoste. Daumerc. Lagardelle

Lecture est faite du Procès Verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Lamolle est nommé secrétaire de séance

Ordre du Jour :

Réduction des Patentes
 Nomination de M. Vignolle

Réduction des Patentes

M. Bauche : ayant fait part au Conseil Municipal du refus d'approbation par M. le Sén. Piefet de Saint-Gaudens de la délibération du 18 Août 1949 décidant d'appliquer une réduction de 25% à la facture communale dans la réduction des patentes.

Bien que susvis des raisons invoquées, le Conseil Municipal, désirant que les assujettis puissent bénéficier des dispositions votées, décide sur la demande de M. le Sén. Piefet de modifier sa précédente délibération par le vote d'une révision des dépenses.

En conséquence :

après explications du rapporteur, le Conseil décide de voter un abattement de 25% partant sur le produit des impositions communales comprises dans le rôle des patentes.

Cette décision aura pour effet de ramener ce produit de 582.165. francs à 436.624. francs.

La moins value correspondante s'élève à 145.541. francs. Cette moins value sera compensée par une révision des dépenses prévues au chapitre 23. Article 4 du Budget Fumétif (aménagement d'un garage Municipal).

Les crédits prévus à ce chapitre sont ramenés de 600.000 francs à 454.459. francs.

ces diverses décisions sont prises à l'unanimité des membres présents

2^e. Ordre du jour étant épousé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil Municipal décide de nommer M. Jean Vignolle, né le 8.2.1885 à Béziers (Hte Pyr), comme adjoint à la Police et proposé à la surveillance et à la sécurité publique à titre pieux et révocable, moyennant une indemnité annuelle de cent trente deux Mille quatre cent cinquante francs (132.450).

Nomination de M. Jean Vignolle

A. Bauche
 J. Vignolle
 J. L. Auzende
 M. Barone
 J. Lacoste
 C. Boissac